



Edito

2017 vient de débuter, mais voilà déjà la 1ère lettre d'info. 2017 année du changement, puisque nous avons décidé de déplacer Cher en Fête à Bléré. Cette décision n'a pas été prise sur un coup de tête puisque les fondateurs de l'association envisageaient de la rendre itinérante sur la vallée du Cher. Ce n'est qu'au dixième anniversaire que nous prenons cette décision. Alors qu'en sera-t-il du succès nous saurons cela fin août, mais néanmoins nous comptons sur votre présence très nombreuse. Rendez-vous donc les 26&27 août 2017 à Bléré sur les bords du Cher de la Gâtine au Club d'aviron.

Compte rendu de notre Assemblée Générale

Le Président remercie les personnes présentes de l'intérêt et du soutien qu'elles apportent à l'association. Il remercie la mairie de St Georges pour le prêt de la salle.

Monsieur le Maire de St Georges : le Cher a un avenir qu'il faut préserver tout en respectant les contraintes environnementales. Il n'y a pas que le Cher à vélo, il faut développer la navigation.



Le Président demande une minute de silence en mémoire de notre ancien vice-président du Loir-et-Cher Pierre Maurice Lelièvre.



Rapport moral : LACC regrettent de ne pas avoir pu mener à bien le projet de remplacement des portes d'écluses. Toutefois le projet demeure.

Comme chaque année notre participation sur différentes manifestations nous a permis de poursuivre la sensibilisation du public aux problématiques du Cher et de son environnement. Merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible, merci aussi aux municipalités qui nous soutiennent.

L'assemblée approuve le rapport moral à l'unanimité.

Le trésorier donne lecture du rapport financier. Le compte de résultat 2017 fait apparaître un déficit de 1256,64€ qui s'explique par l'investissement dans des pontons flottants pour Cher en fête. Toutefois les finances de l'association restent saines.

L'assemblée donne quitus à l'unanimité.

Le Président présente les projets 2017. La refonte du site Internet est en cours. Sa présentation est plus moderne, cette opération permettra de diminuer les frais d'abonnements.

Nous sommes en contact avec le syndicat sur le projet de remplacement des portes d'écluses, ainsi que sur le passage en manuel des portes du Loir-et-Cher, celui-ci étant le seul habilité à intervenir sur les structures. Des sponsors se sont déjà manifestés.

Cher en fête 2017 aura lieu à Bléré. Nous voulons que le Cher soit à l'honneur, nous comptons sur votre participation. Bien entendu nous serons présents sur les différentes manifestations autour du Cher.

Le secrétaire : comme chaque année nous devons renouveler un certain nombre de nos membres.

Sont sortants et se représentent : Florence Heurtebise, Sylvie Caquelard, Michelle Bouyrie, Jean Claude Maurice, Bernard Thibault, Bernard Laurençon, Jacques Voisin.

Ne se représente pas : Michel Lignoux.

Démissionnaire de fait : Pierre Maurice Lelièvre.

Pose sa candidature : Stéphane Crocheton.

22 personnes ont donné pouvoir.

La salle approuve le renouvellement. L'élection aura lieu le 11 février, les résultats publiés dans la lettre de mars.



Le président remercie l'assemblée et donne la parole à la salle :

- P Goetgheluk (élu de Bléré): quelle est la position L'ACC par rapport au procès fait au syndicat ?
- LACC : nous ne cautionnons pas.
- JP Pestie : les pêcheurs de Bléré n'étaient pas au courant de cette action, ils sont contre.
- JL Cherry : l'AOT est terminée depuis décembre, les actions sont en cours d'extinction. Pourquoi LACC contactent-ils les mairies ? Ce n'est pas sympa.
- JP Serrault : Nous ne voulons pas vous supplanter, mais travailler ensemble.
- JM Laubie : Vous aidez à trouver des fonds et vous motivez.
- V Louault : Le SAGE a été signé, il n'est plus question d'arasement. La rivière de contournement de Civray va être faite, les terrains sont achetés. Tour(s) et la GEMAPI prennent la gestion du Cher et des inondations. L'agence de l'eau finance. Le département peut financer 50% sur les portes. Le problème doit se régler en 2017 quitte à ce que le syndicat emprunte.
- Plusieurs intervenants signalent le manque de maintenance sur les portes ainsi que la mauvaise gestion des embâcles.
- M Miot : le syndicat doit tenir compte des contraintes administratives. Nous n'avons que 6 agents qui ne peuvent être partout et nous n'avons pas toujours les moyens en matériel lourd pour la gestion des problèmes.
- J Meusnier : des communes avaient proposé de mettre ponctuellement des moyens à votre disposition.
- L Deprick : Il faut un chef d'équipe compétent sur le terrain. Nous sommes la seule rivière non navigable avec un potentiel touristique énorme. Le nettoyage des berges peut être envisagé avec des chantiers d'insertion.
- V Louault : Pourquoi une ou deux fois par an ne pas programmer des actions de nettoyage avec des bénévoles cela fonctionne ailleurs.
- E Galteau : quelles possibilités de navigation en 2017 ?
- JL Cherry : Nous ne gérons pas les aléas climatiques. Nous envisageons de remplacer deux portes à l'automne.



Joël Paessant Secrétaire LACC

Composition de notre CA 2017

<i>Membres CA 2017</i>	<i>Bureau 2017</i>
Breuzin Dominique	
Caffin Jean Paul	
Corbeau Michel	Vice-président 41
De Barros Jean	Vice-président 37
Deprick Laurent	
Durain Ludovic	
Laubie Jean Michel	Vice-président 37
Meusnier Jérôme	
Paessant Joël	Secrétaire
Serrault Jean Paul	Trésorier

Bouyrie Michelle	Secrétaire adjointe
Caquelard Sylvie	
Crocheton Stéphane	
Heurtebise Florence	
Laurençon Bernard	
Maurice Jean Claude	Président
Thibault Bernard	
Voisin Jacques	Trésorier adjoint



La loi sur l'eau et l'art de l'enfumage

L'enfumage, terme populaire j'en conviens, consiste à faire porter réflexions et débats sur des sujets secondaires afin de mieux masquer le problème essentiel. La loi sur l'eau s'avère propice pour développer l'art de l'enfumage. En voici le dernier exemple. En 2015, un chantier avait été ouvert pour établir une nouvelle classification des cours d'eau. Ce chantier était mené par les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie à la demande et avec le concours actif de la FNSEA. La nouvelle classification publiée récemment a suscité de nombreuses réactions outrées en constatant que 20% des rus français avaient disparu de cette classification. Mais pour moi, cette reclassification des cours d'eau qui a dû faire l'objet d'intenses travaux et de tractations, n'a que peu d'importance dans la pollution de l'eau. Le véritable scandale réside dans le laxisme dont les pouvoirs publics font preuve dans la lutte pour la réduction d'usage des pesticides. En effet, les fleuves, rivières, rus et fossés ont tous un rôle déterminant dans le transport des substances toxiques épandues. Ainsi les fossés qui jouxtent les cultures ont très souvent des pentes nulles ou très faibles pour écouler l'eau polluée. Ils constituent donc un vecteur important de contamination des nappes phréatiques. Je n'oublie pas que le périmètre de protection d'épandage est fonction de la classification du cours d'eau. Mais que vaut réellement cette protection quand il est admis que 80 % des pesticides épandus sont véhiculés par l'air avant de retomber au sol ? Que vaut cette protection dans les vignobles à forte pente dans lesquels la moindre pluie emporte la contamination directement dans la rivière passant en contrebas ?

Un autre exemple avec l'interdiction aux collectivités d'utiliser des pesticides dès cette année et aux particuliers en 2020. Les poissons encore vivants dans trois ans seront heureux de savoir que les substances toxiques de leur cours d'eau ont été réduites de 8% ! Il leur faudra encore attendre 2025 pour que la pollution baisse de 50 %, à condition toutefois que le plan Ecophyto 2 ne se termine pas par le retentissant échec de son prédécesseur !

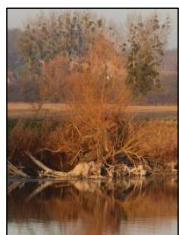
Permettez-moi de rappeler en conclusion, le plus fameux des enfumages qui dure depuis plus de 10 ans : faire croire qu'il suffit d'araser les seuils et les barrages pour obtenir une eau superficielle de bonne qualité ! Ce dernier exploit est certainement à mettre à l'actif du lobbying de l'agrochimie avec la bienveillante passivité de l'ONEMA, des Agences de l'eau, et des grandes associations écologiques.

Jean-Pierre Pestie

Président de l'Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes

Pour le plaisir des yeux ...

Cet hiver a été bien froid, mais le soleil a brillé souvent. Alors, les balades au bord du Cher m'ont permis de découvrir quelques belles images. Emmitouffée dans mon manteau, j'ai sorti l'appareil pour quelques clichés ... Les arbres sont dépouillés à cette saison. Ici les peupliers en amont du pont de Bléré sont alignés, au garde à vous. Mais la lumière rasante du soleil permet de mettre en valeur leur écorce et leurs branchages ...



Un peu plus loin, c'est sur l'autre rive que le soleil illumine un saule, dans un enchevêtrement de racines et de troncs couchés. Une belle lumière qui éclaire le reflet sur l'eau ...

Le Cher a même transporté quelques glaçons, pas beaucoup, mais un petit rouge-gorge s'est installé sur l'un d'eux ! On attend maintenant le printemps pour voir les changements !



Florence Heurtebise Membre LACC

Les écluses du Cher

Se passe-t-il quelque chose sur les écluses du Cher, dont les portes sont hors d'usage ?

Loir-et-Cher : 3 écluses sont équipées de portes automatiques avec télécommandes : Chissay, Montrichard, Bourré. A Chissay les câbles et l'automate sont défectueux ; à Montrichard seul les câbles sont défectueux ; à Bourré en 2015 l'écluse fonctionnait en automatique, Monsieur Brochard et moi l'avons remise en fonctionnement; mais comme il n'y a plus de télécommande, semble-t-il. Forcément rien ne se passe. Pour remédier à ces problèmes, il semblerait que le Syndicat du Cher comme les amis du Cher soient d'accord pour passer le système en manuel intégral. Les amis du Cher ont fait établir un devis, ils essaient de contacter les communes concernées, les communes de Chissay et Saint Georges sont parties prenantes vu le montant peu élevé des travaux. Cependant 3 obstacles s'ouvrent devant eux :

1- le syndicat est opposé à ce que LACC contacte les communes pour parler finance (seul le syndicat est habilité) réunion du syndicat du 1er mars 2017.

Adresse postale: Mairie de Veretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ - Sites internet : www.amis-du-cher.org

Secrétariat : LACC 41 rue de Pocé 37530 Nazelles-Négron - Mail : amis.du.cher@sfr.fr

Tel Président : 02 47 57 81 76 – Portable : 06 23 62 28 65



2- le syndicat n'a pas le financement nécessaire

3- Le 1er janvier 2018 le GEMAPI entre en action, le syndicat serait dissous pour renaître sous une autre forme. Dans la prochaine lettre, je vous parlerai des portes du 37, car plus compliqué encore.

Pour aider à la compréhension, quelques définitions de sigles :

Les lois et documents

GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
à partir de 2018 devient compétence des EPCI

SDAGE Schéma Directeur Aménagement et Gestion des Eaux
Ex : bassin Loire Bretagne

SAGE Schéma d'Aménagement du territoire et Gestion des Eaux
(Pour un périmètre hydrographique donné)

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
Ex : SCOT ABC (Amboise-Bléré-Chateau-Renault)

Les organismes

LACC c'est nous, Les Amis du Cher Canalisé.

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
(Ex : regroupement des communes, compétences GEMAPI)

AFB Agence Française pour la Biodiversité voici les composantes: ONEMA+ATEN+AAMP+PNF
(Voir ministère de l'environnement)

ONEMA Office Nationale des Eaux et Milieux Aquatiques

DRIRE Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche

DREAL Direction Régionale Environnement et Logement

CLE Comité Local de l'Eau : établi le SAGE pour un bassin versant, doit être compatible avec le SDAGE

Agence de l'eau Ex : Agence Loire-Bretagne

DDT Direction Départementale du Territoire Préfecture

Syndicat du Cher canalisé : chargé par 22 communes de la gestion du Cher

Cet article a pour but d'informer le mieux possible les adhérent LACC

Paul Dagueneil adhérent LACC

Rappel cotisations

Pour les adhérents n'ayant pas assisté à notre assemblée générale je rappelle les conditions d'adhésion, car nous avons toujours besoin de votre soutien pour la sauvegarde du Cher Canalisé et de ses infrastructures.

Montant de la cotisation annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 € – Carte couple 20 €**

Association extérieure à la vallée du Cher **20€**

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :

Mr Jean-Paul Serrault

34 Rue du pont -37150 BLERE

- Pour les collectivités locales : par mandat administratif au compte **CREDIT AGRICOLE**

Agence de Bléré- Banque **19406 – Guichet 37003 – Compte 82719969001 - Clé RIB 63**